

nement fédéral à verser aux provinces des sommes suffisantes pour permettre à ces dernières de subvenir à leurs besoins ordinaires. Dans une étude sur les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, Eggleston et Kraft ont approuvé ce point de vue en 1939. Je tire une citation de la page 119 de cette étude:

Durant les premières années de la Confédération, la situation financière de la province de Québec n'était guère solide. De 1874 à 1882, cette dernière emprunta plus de 15 millions de dollars pour défrayer ses chemins de fer, ce qui accrut ses frais d'intérêt. En mars 1883, elle adressa une pétition au gouvernement fédéral déclarant que Québec ne niait pas que les termes du pacte de 1867 fussent censés finals, mais que les dispositions en avaient été fondées sur la présomption que les subventions suffiraient à faire face aux dépenses locales.

De fait, en 1867, les subventions fédérales équivalaient à 60 p. 100 des dépenses provinciales ordinaires, mais en dépit de mises au point fréquentes mais insuffisantes, effectuées selon les besoins des provinces, le gouvernement fédéral contribuait, en 1930, moins de 10 p. 100 des dépenses provinciales ordinaires. Comme plusieurs provinces étaient menacées de ruine pendant les années de crise, ce pourcentage fut augmenté, mais n'a jamais atteint la proportion primitive de 60 p. 100 versée en 1867.

Aux dires de certains honorables députés, si Ottawa versait aux provinces des subventions leur permettant de s'acquitter de leurs fonctions, tout particulièrement dans le domaine de l'enseignement, l'autonomie provinciale en serait compromise. Parler de la sorte quand il s'agit des besoins de l'instruction en pays démocratiques, c'est faire preuve de courtes vues. C'est aussi oublier au moins une loi adoptée par le parlement canadien au cours du dernier siècle. Permettez-moi de citer encore une fois Eggleston et Kraft. A la page 14, je lis ce qui suit au sujet des difficultés financières éprouvées par le Manitoba après son entrée dans la Confédération:

Le Dominion a refusé de remédier à ces griefs mais, au cours de l'année 1882-1883, il a avancé la somme de \$30,000 pour fins d'enseignement.

Il s'agit de Victoria 47, chapitre 7. Il a toujours été difficile au Canada de trouver l'argent nécessaire à l'enseignement. Nul serviteur de l'Etat ne l'a encore emporté en esprit de sacrifice sur le pauvre instituteur débordé de travail. Nul, non plus, n'a donné plus de services en retour d'une aussi maigre pitance. L'enseignement reste le domaine de l'altruisme, celui du pionnier dont la rémunération se mesure bien moins en argent et autres avantages matériels que par la conscience d'un service

rendu à la collectivité. L'ère de l'instituteur ambulant, n'ayant pour tout certificat que le bâton et le fouet, est heureusement révolue. On a remplacé le logement et le couvert gratuits qu'assuraient, chacun leur semaine, les parents des élèves, par un chèque qui se rapproche beaucoup trop de celui du simple journalier. C'est une honte de le dire, mais, au Canada, il y a beaucoup moins d'argent pour l'instruction que pour les boissons alcooliques.

Les progrès accomplis dans le domaine éducatif étaient tellement peu satisfaisants, qu'en 1909, des syndicats ouvriers ont demandé au gouvernement canadien de créer une commission royale chargée d'enquêter sur la formation industrielle et technique. Sir Wilfrid Laurier a nommé les commissaires en juin 1910; le rapport a été présenté au Parlement en 1914. La première Grande Guerre, survenue quelques mois plus tard, a empêché l'adoption de mesures faisant suite aux vœux de la commission; mais en 1919, le gouvernement central accorda, à certaines conditions, la somme de 10 millions de dollars devant servir à la formation technique secondaire dans les provinces. Une disposition particulière prévoyait la formation agricole.

En 1929, le gouvernement dirigé par le premier ministre actuel (M. Mackenzie King) a adopté une loi qui prorogeait pour cinq ans les subventions accordées aux provinces, en 1919, c'est-à-dire qui permettait d'octroyer \$1,500,000 qui n'avaient pas été dépensés de la somme autorisée en 1919.

Ces subventions conditionnelles, quoique peu importantes, ont cependant donné de l'essor à la formation technique au Canada. Quand il a été question de les abandonner, le gouvernement canadien a été l'objet de vives critiques. C'est pourquoi, en 1931, le régime Bennett a accordé aux provinces, sous forme d'aide à l'instruction, une somme de \$750,000 seulement, répartis sur une période de quinze ans. L'attitude de mes honorables vis-à-vis a sans doute changé depuis 1931. En effet, des trois quarts de millions accordés par le régime Bennett, pas un sou n'a encore été dépensé.

Vers la fin des années de crise et durant la guerre, le Gouvernement a affecté des fonds en vue d'aider les chômeurs et fournir divers genres de formation militaire et industrielle, et on en a déjà mentionné plusieurs formes cet après-midi. Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, le ministère des Affaires des anciens combattants a assumé la plus forte partie des frais d'enseignement, d'apprentissage et de formation industrielle des anciens militaires.